

1. La Banque nationale en tant qu'entreprise

Les missions dont s'acquitte la Banque nationale de Belgique sont, par excellence, des missions d'intérêt général, sur les plans tant belge qu'international. La Banque est tout à la fois autorité et établissement financier, mais aussi entreprise. Elle fait partie du Système européen de banques centrales et compose, avec les banques centrales des autres États membres de la zone euro et la Banque centrale européenne, l'Eurosystème. Le statut et le fonctionnement de la Banque sont régis en grande partie par la législation belge spécifique, mais aussi par la réglementation de l'Union européenne. Dans certains domaines, les règles communes s'appliquent également à elle (marchés publics, fiscalité, législation sociale, environnement, etc.).

Juridiquement et technologiquement parlant, le cadre de référence au sein duquel opère la Banque évolue en permanence. Les différents acteurs attendent à juste titre de la Banque qu'elle s'adapte de manière adéquate à l'environnement en perpétuelle mutation, voire qu'elle anticipe certaines évolutions prévues. Comme on peut notamment le découvrir dans son nouveau Musée, tout au long de sa riche histoire, la Banque a souvent endossé un rôle de précurseur dans l'introduction de nouvelles techniques ou tenu les rênes lorsqu'il fallait redessiner le paysage économique-financier.

La Banque ambitionne également dans les prochaines années de demeurer le plus efficacement possible au service de la collectivité.

La présente section 1.1 décrit une série de faits marquants survenus en 2017 et qui ont influé sur le fonctionnement de la Banque, en les commentant lorsque cela s'avère nécessaire. La section 1.2 ci-après explique comment la Banque adapte son organisation et ses effectifs aux besoins changeants et entend par ailleurs rester en phase

avec les efforts de rationalisation exprimés dans l'exercice de réflexion stratégique «BNB 2020» mené en 2014. La section 1.3 illustre l'investissement sociétal de la Banque nationale de Belgique en tant qu'entreprise.

Le présent chapitre du Rapport d'entreprise doit se lire à la lumière des évolutions et tendances décrites dans le Rapport 2017 consacré aux développements économiques et financiers ainsi qu'à la réglementation et au contrôle prudentiels. De même, il peut s'avérer utile de se reporter à la liste des abréviations présentée dans ledit Rapport lors de la lecture du présent chapitre.

1.1 Faits marquants

Politique monétaire et recherche

La Banque consent d'importants efforts de recherche et d'analyse en vue d'améliorer son expertise dans le domaine des politiques économiques. C'est particulièrement le cas en matière de politiques monétaire ou prudentielle, pour lesquelles la Banque est directement compétente, mais c'est également vrai pour les autres politiques économiques, compte tenu de leur interaction potentielle avec les domaines monétaire et prudentiel. La Banque entend faire profiter la communauté du résultat de ses travaux par une politique de publication dynamique et des collaborations poussées avec le monde universitaire.

Outre au travers du Rapport annuel sur les évolutions économiques et financières qui s'adresse à un large public, la Banque diffuse ses travaux principalement par le biais de la Revue économique, des Working Papers et du Financial

Stability Report. 19 articles ont été publiés dans la Revue économique en 2017: aux traditionnelles projections macroéconomiques de printemps et d'automne sont par exemple venus s'ajouter des articles en phase avec des sujets très suivis dans l'actualité, tels, pour la Belgique, l'inflation anormalement élevée dans les services, le niveau des prix immobiliers, l'impact sur les ménages des taux d'intérêt bas, l'efficacité des administrations, l'intégration des entreprises au sein de l'économie mondiale, l'allocation des crédits bancaires selon le degré de performance des entreprises, ou encore le portrait des jeunes entreprises à forte croissance. Dans une perspective plus internationale, la Banque a aussi consacré des articles à l'incidence sur la politique monétaire des monnaies numériques telles que le bitcoin, aux causes et conséquences de la faiblesse de l'inflation dans la zone euro, aux déterminants de l'environnement de taux d'intérêt bas, à l'effet des taux négatifs sur l'offre de prêts bancaires et au développement du financement durable et vert.

2017 a vu la parution de 17 nouveaux Working Papers. L'un d'entre eux présentait la préfiguration d'un nouveau modèle que la Banque devrait utiliser dans le futur pour établir ses projections macroéconomiques. Un autre portait sur l'identification des poches de risque sur les prêts hypothécaires en Belgique grâce aux résultats de l'enquête périodique Household Finance and Consumption. Enfin, une série de Working Papers éclairaient sous un jour nouveau le rôle des services dans les exportations de la Belgique.

L'expertise économique et financière de la Banque a une nouvelle fois été sollicitée par le gouvernement cette année.

Ainsi, à la demande du ministre de l'Économie, le SPF Économie, la Banque et le Bureau fédéral du Plan ont travaillé ensemble dans le cadre de l'Institut des comptes nationaux à une analyse spécifique de l'inflation des services, laquelle a été publiée en mars par l'Observatoire des prix.

À la requête du ministre des Finances, la Banque a procédé en août à une mise à jour de sa simulation des

effets du tax shift. En octobre, la Banque et la FSMA ont rendu public le rapport sur la gestion d'actifs et sur le secteur bancaire parallèle commandé par le ministre des Finances et par le Groupe d'experts de haut niveau sur l'avenir du secteur financier belge. Ce même mois, le ministre des Finances a communiqué un dossier consacré au « Climat d'investissement en Belgique: vision axée sur l'avenir » et auquel la Banque a contribué par une réflexion sur l'état et sur le financement des investissements publics. Enfin, en décembre, à la demande du gouvernement, la Banque a réalisé et communiqué une évaluation des aspects budgétaires et macroéconomiques de la réforme de l'impôt des sociétés qui est entrée en vigueur au début de 2018.

L'expertise de la Banque repose aussi sur une collaboration étroite avec les universités belges. Celle-ci porte par exemple sur des projets de recherche dont les résultats sont présentés à l'occasion de la conférence internationale scientifique que la Banque organise tous les deux ans. À la mi-2017, la Banque a entamé dans ce cadre une collaboration avec plusieurs équipes d'universitaires sur le thème « Understanding inflation dynamics: the role of costs, mark-ups and expectations » et qui vise à compléter la réflexion lancée dans un rapport de l'Observatoire des prix sur les raisons de l'évolution différente de l'inflation en Belgique et dans la zone euro. Le colloque durant lequel ces travaux seront présentés aura lieu les 25 et 26 octobre 2018. D'autres collaborations universitaires plus spécifiques sont aussi développées, qui débouchent le plus souvent sur la publication de Working Papers de la Banque. En 2017, deux Working Papers se sont fondés sur les contributions de la Banque à des réseaux de recherche de l'Eurosystème. Depuis plusieurs années, la Banque et les universités belges se sont associées pour organiser des séminaires où de grandes pointures internationales viennent présenter leurs travaux. Ceux-ci s'inscrivent dans trois axes: la macroéconomie, la macrofinance et l'analyse au niveau des firmes. Pas moins de 20 séminaires de ce type ont été organisés en 2017, lesquels s'accompagnent de contacts personnels entre le professeur invité et les chercheurs belges en vue d'améliorer leurs projets d'études en cours.

Brexit

La décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne en 2019 a provoqué une onde de choc, qui n'a pas été sans conséquence pour l'économie en général et pour le secteur et les marchés financiers en particulier.

La Banque nationale attache une grande importance aux conséquences du brexit et suit de près ce thème complexe, tant sous l'angle de ses missions en matière de stabilité financière que dans le cadre de sa tâche consistant à contribuer à l'intérêt général en adressant des recommandations aux autorités belges. La task force sur le brexit qui a été constituée à cet effet à la Banque analyse tant les aspects politiques que l'incidence du brexit sur le secteur financier et sur l'économie réelle en Belgique et travaille dans cette optique en étroite collaboration avec les institutions nationales et européennes compétentes. Elle remet un rapport trimestriel au Comité de direction.

La Banque joue un rôle de premier plan au sein du SEBC concernant le brexit et copréside la task force éponyme du Comité des relations internationales de l'Eurosystème/du SEBC.

La Banque est aussi associée par le ministre de l'Économie aux travaux du Brexit High Level Group belge, placé sous la présidence du comte Paul Buisse, ainsi qu'à ceux de la « Task force » mise en place pour répondre aux préoccupations des acteurs de la vie économique belge et pour informer le ministre par des analyses économiques pertinentes pour les intérêts belges. Dans le cadre de cette task force, un rapport de Monitoring Brexit, projet commun de la Banque nationale de Belgique, du Bureau fédéral du Plan et du SPF Économie qui examine l'impact du brexit sur les économies des deux pays, a été réalisé au début de décembre 2017.

En tant qu'autorité compétente en Belgique exerçant une mission de contrôle à l'égard des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et de réassurance, des sociétés de bourse, des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, la Banque nationale a, dans l'intervalle, été interpellée par des entreprises établies au Royaume-Uni. Ces contacts sont souvent purement informatifs mais deux établissements de paiement ont déjà obtenu un agrément en Belgique en 2017. Plusieurs entreprises d'assurance et de réassurance ont clairement exprimé leurs intentions quant à l'obtention d'un agrément en Belgique.

Production et mise en circulation des billets et pièces

L'émission des billets est une mission fondamentale historique des banques centrales. Aujourd'hui encore, les billets constituent un important moyen de paiement et d'épargne. À la fin de 2017, on dénombrait plus de 21 milliards de billets en euros en circulation, pour un montant total de 1 170 milliards d'euros. La gestion de la monnaie fiduciaire, autrement dit des billets et des pièces, continue donc de retenir toute l'attention de la Banque nationale.

Gestion de la circulation

Le 4 avril 2017, le nouveau billet de 50 euros a été mis en circulation dans l'ensemble des pays de la zone euro. Cette coupure est la plus répandue, du point de vue tant du montant que du nombre de billets en circulation. L'Imprimerie de la Banque a contribué, de concert avec les autres imprimeries de l'Eurosystème, à produire une

provision suffisante de cette coupure pour que son introduction puisse se dérouler sans heurt.

Le lancement d'un nouveau billet pourvu de signes de sécurité plus performants nécessite au préalable d'adapter les équipements qui acceptent et traitent les billets. Il est, pour cette raison, précédé de vastes campagnes d'information à l'intention des différents secteurs concernés. Le nouveau billet de 50 euros est la quatrième coupure de la nouvelle série « Europe », qui se terminera par l'émission des nouveaux billets de 100 et de 200 euros dans le courant du premier semestre de 2019. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé à cette occasion d'arrêter l'émission des billets de 500 euros : ceux-ci gardent toutefois leur cours légal.

La Banque a décidé de renouveler l'application informatique grâce à laquelle elle gère le flux des espèces entre les banques centrales, les banques commerciales et les transporteurs de fonds. Cette application, dénommée Cash

Single Shared Platform, a été développée par la Banque et est utilisée par huit autres pays de l'Eurosystème. À partir de 2020, elle sera également utilisée par les banques centrales du Portugal et d'Autriche.

Fermeture de l'Imprimerie et recentralisation des activités sur Bruxelles

Le 1^{er} juillet 2017, l'Imprimerie de la Banque a cessé de produire des imprimés de sécurité pour le compte de tiers. Cette étape s'inscrit dans le processus de réduction progressive de l'effectif dans la perspective de la cessation de l'impression des billets en 2020, conformément à la décision prise par le Comité de direction. Dans le même temps, une partie de l'équipement surnuméraire a été vendu ou évacué.

À partir de 2020, la Belgique restera néanmoins tenue de produire sa part de billets au sein de l'Eurosystème. À cette fin, un accord de coopération a été signé avec les banques centrales du Portugal et d'Autriche en matière de

production, de recherche, de développement, de contrôle et d'informatisation de la gestion des données sur les flux des billets et des pièces de monnaie.

Dans le cadre de la consolidation de ses activités liées aux billets de banque, la Banque a décidé de poursuivre la restructuration de son réseau d'agences. Après les fermetures des sièges de Liège et de Courtrai annoncées pour la fin de 2018, toutes les activités seront recentrées sur Bruxelles. Cette évolution tient à plusieurs facteurs, parmi lesquels l'automatisation accrue des opérations de traitement des billets et la restructuration de ces opérations au sein du secteur bancaire. La Banque a ensuite négocié un nouveau contrat avec les banques belges, en vertu duquel elle cessera de traiter les petits colis en provenance directe des agences bancaires pour se concentrer sur son service de « grossiste » en n'acceptant plus que les conteneurs de billets multi-dénominations. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Enfin, les transporteurs de fonds ont décidé de ne plus traiter les billets collectés qu'à leur siège principal situé près de Bruxelles.

Monnaies locales ou « complémentaires » et cryptomonnaies

L'euro est l'unique unité monétaire des États membres de la zone euro. Cette matière est régie par le Traité. Le texte stipule aussi que les billets émis par la Banque centrale européenne et par les banques centrales nationales sont les seuls à avoir cours légal au sein de la zone euro.

En Belgique, les pièces en euros sont émises par la Banque nationale pour le compte du Trésor.

La Banque reçoit de temps à autre des questions relatives aux monnaies locales ou complémentaires ou aux monnaies virtuelles. En 2017, plusieurs membres du Parlement fédéral ont interpellé les ministres compétents sur ces deux sujets.

Monnaies locales

Ici et là dans le pays, des monnaies locales ou complémentaires sont lancées. Il s'agit souvent d'initiatives à visée sociale.

À la suite de l'introduction de l'euro, une disposition légale a été instaurée, qui stipule que lorsqu'une personne émet une monnaie vouée à circuler dans le public à titre de moyen de paiement, cette personne doit y avoir été habilitée par l'autorité compétente. Cette disposition est pour ainsi dire une transcription littérale de la disposition tirée de la loi du 23 décembre 1988. L'exposé des motifs de ladite loi précise que cette obligation s'applique même « si l'émission et l'utilisation ont un caractère local ou temporaire et quels que soient l'unité dans laquelle le signe monétaire est exprimé et les objectifs poursuivis par l'émission ». Il précise par ailleurs que cette disposition ne s'applique pas à « l'émission de jetons, de bons ou tickets dont l'utilisation est limitée à des usagers bien définis, tels que le personnel d'une entreprise, la population d'une école, les membres d'une association, et dont la valeur est limitée en fonction du prix des biens et services qui peuvent être consommés par ces usagers ».

Dans un souci d'exhaustivité, il y a lieu de préciser que la mise sur pied d'un système d'émission de monnaies locales exclusivement sous une forme électronique peut être soumise aux dispositions du Code de droit économique relatif



aux « Services de paiement et de crédit ». Dans ce cas de figure, un agrément préalable peut être exigé par la Banque nationale.

Cryptomonnaies

S'agissant des cryptomonnaies ou monnaies virtuelles, des questions ont également régulièrement été posées, que ce soit au Parlement fédéral, dans la presse ou directement par des citoyens intéressés par celles-ci.

Depuis janvier 2014, l'Autorité des services et marchés financiers et la Banque nationale de Belgique ont émis des mises en garde répétées à l'encontre des risques liés aux cryptomonnaies, ou plus exactement aux « crypto-actifs », vu qu'il ne s'agit en effet pas de monnaies émises par une banque centrale ou une autorité.

Le bitcoin et les autres cryptomonnaies, qui sont exclusivement créés et négociés par voie numérique ou en ligne, n'ont pas cours légal en Belgique. Ils échappent souvent à toute forme de réglementation ou de contrôle. Pour autant, les crypto-actifs ont sensiblement gagné en popularité ces dernières années, aidés en cela par le comportement spéculatif d'investisseurs. Les autorités financières redoutent la formation d'une bulle. Le risque de pertes financières est des plus réels.

Depuis le 3 avril 2014, il est du reste interdit en Belgique de commercialiser auprès de clients non professionnels des produits financiers dont le rendement dépend directement ou indirectement d'une monnaie virtuelle, comme les contrats à terme sur le bitcoin.

Les fournisseurs de services liés à des crypto-actifs, comme les portefeuilles numériques (wallets) ou les paiements, peuvent échapper à tout contrôle. Il n'existe pas de mesure de protection des consommateurs, et les incidents ne sont pas à exclure. Ainsi, plusieurs opérations de hacking ciblant des plates-formes ont entraîné la disparition de centaines de millions d'euros en cryptomonnaies.

La Banque n'en reconnaît pas moins que le développement purement technologique de ces cryptomonnaies, à savoir par la technologie des registres distribués, peut se révéler une innovation intéressante. Un encadré intitulé « La Banque face au défi des FinTech » a été publié sur ce thème dans le Rapport d'entreprise 2016.

Une nouvelle application pour la gestion des garanties dans le cadre de l'octroi de crédits

Les banques centrales qui constituent l'Eurosystème, dont la Banque fait partie, réclament des garanties lorsqu'elles octroient des prêts aux banques commerciales. Les pertes éventuelles sur les crédits consentis peuvent en effet mettre en péril leur réputation et leur indépendance. L'Eurosystème publie une liste des garanties acceptées, appelées « actifs éligibles ». Ces actifs peuvent être des obligations ou d'autres titres à court terme échangeables sur les marchés. Certains autres actifs non négociables peuvent également être utilisés comme garanties. Les prêts bancaires aux organismes publics et privés du secteur non financier en constituent la principale catégorie.

En Belgique, cinq établissements financiers utilisent ces prêts bancaires comme garanties. Depuis octobre 2017,

ils peuvent recourir à une nouvelle application à cet effet: NewCreditClaims.

Cette application permet aux banques d'échanger rapidement et de manière techniquement très sécurisée des informations avec la Banque concernant à la fois les débiteurs de leurs prêts en cours et tous les autres éléments nécessaires tant pour valider les critères d'éligibilité que pour déterminer la valeur de l'emprunt. Ce même canal leur permet aussi de mettre effectivement ces crédits en gage auprès de la Banque ou de leur retirer leur statut de garantie.

Les prêts bancaires représentent environ un quart des garanties fournies par les banques belges à la Banque.

Contrôle du secteur financier

Le contrôle du secteur financier en Belgique a fait l'objet de deux réformes approfondies ces dix dernières années. Le 1^{er} avril 2011, la Banque s'est vu confier l'ensemble des missions liées au contrôle macroprudentiel et microprudentiel des banques et des assurances. Il s'agissait pour elle d'une tâche entièrement nouvelle. Ensuite, le 4 novembre 2014, le mécanisme de surveillance unique (MSU), premier pilier de l'union bancaire européenne, est entré en vigueur. Ces deux réformes ont eu d'importantes répercussions opérationnelles pour la Banque. Si, d'une part, la supervision est entrée en régime de croisière, d'autre part, la Banque est toujours confrontée à de nouveaux défis: les méthodes de travail et les procédures font l'objet d'améliorations constantes en vue d'augmenter l'efficacité et, de surcroît, les marchés et les acteurs financiers évoluent en permanence.

Collaboration dans le cadre du mécanisme de surveillance unique

Le mécanisme de surveillance unique vise à unifier le contrôle au sein de la zone euro, sous la houlette de la BCE et en collaboration avec les autorités nationales de contrôle. Cela se traduit sur le terrain par l'action des équipes de surveillance prudentielle conjointes (Joint Supervisory Teams) en ce qui concerne les «banques importantes» (significant institutions, SI) et par l'échange régulier de données, de méthodologies de contrôle et de contacts entre la BCE et les autorités nationales de contrôle pour ce qui est des «banques moins importantes» (less significant institutions, LSI). Le MSU ne fonctionne pas à sens unique. Des réunions de travail périodiques se tiennent à Bruxelles avec les départements MSU de la BCE chargés du contrôle des banques moins importantes, de l'octroi des agréments et du screening des dirigeants de banques, des inspections, etc. Des ateliers sont également organisés régulièrement avec des collègues du MSU afin d'examiner les meilleures pratiques.

Un membre du Comité de direction de la Banque, Monsieur Tom Dechaene, siège au Conseil de surveillance prudentielle de la BCE; Monsieur Koen Algoet a été désigné comme suppléant disposant du droit de vote en cas d'empêchement. Ils sont aidés dans l'exécution de leurs missions par une équipe de coordination qui prépare les réunions du Conseil de surveillance prudentielle et de ses sous-structures et qui prend contact, le cas échéant, avec les services de la BCE et des autres autorités de contrôle. L'équipe fournit des analyses, des commentaires et des propositions de prise de position concernant les décisions à adopter. Ses membres constituent également le noyau permanent du «Risk Committee en composition MSU»

de la Banque et se tiennent à la disposition de son Comité de direction pour lui donner toutes les explications pertinentes au sujet des décisions et des activités du MSU.

L'équipe de coordination est entièrement intégrée à la structure organisationnelle du service Contrôle prudentiel des banques et des sociétés de bourse, l'objectif étant que le contrôle opérationnel qu'exerce la Banque tant sur les LSI que sur les SI tire parti d'une plus grande affinité avec le processus de décision du MSU et que les collaborateurs chargés de la coordination du Conseil de surveillance prudentielle acquièrent des connaissances plus approfondies du contrôle opérationnel. Cette intégration est favorisée non seulement par la proximité physique mise en place, mais aussi par une série de mesures organisationnelles concrètes visant à susciter des interactions sur le terrain.

Numérisation poussée et innovations technologiques

Ces dernières années, le secteur financier s'est caractérisé par une numérisation de plus en plus importante et par l'introduction d'un grand nombre de nouveaux processus, produits ou applications sous l'impulsion des innovations technologiques. Si ces évolutions sont indissociables des occasions qu'elles génèrent, elles renforcent également les risques existants ou suscitent l'apparition de nouveaux. Il y a dès lors lieu de maintenir le contact avec cet environnement en mutation rapide.

La Banque, en collaboration avec l'Autorité des services et marchés financiers, a mis en place un point de contact central (PCC) auquel les entreprises qui ont des idées innovantes peuvent poser toutes leurs questions au sujet des conditions et du cadre légal.

Ce PCC s'adresse avant tout aux FinTech et aux InsurTech. Le terme «FinTech» désigne des start-up ou des entreprises établies qui utilisent la technologie pour proposer des processus, des produits ou des services innovants au sein du secteur financier. Par analogie, l'expression «InsurTech» fait référence aux innovations technologiques conçues pour réduire les coûts et rendre le modèle d'assurance actuel plus efficient. Le PCC permet dorénavant à la Banque de nouer plus facilement le dialogue tant avec les nouveaux acteurs du marché qu'avec ceux qui sont déjà établis.

Outre ces contacts ponctuels, il importe également de réunir régulièrement des informations relatives aux tendances et évolutions majeures sur le plan des FinTech et des InsurTech ainsi qu'à la numérisation dans le paysage financier belge. Les autorités de contrôle peuvent ainsi anticiper ces nouvelles technologies et ces nouveaux

modèles économiques pour déterminer l'importance que les différents établissements accordent à cette matière et la maturité qu'ils ont déjà atteinte ainsi que pour cerner les points d'attention éventuels pour le cadre réglementaire et de contrôle.

Enfin, l'objectif est également de susciter une réflexion stratégique au sein de certains établissements: en dépit de l'incertitude qui entoure la prise des bonnes décisions stratégiques, l'un des principaux risques relatifs aux FinTech et aux InsurTech est l'absence de tels choix. Dans ce cas, il est pratiquement certain que la part de marché et la rentabilité seront affectées par la concurrence de nouveaux acteurs ou d'acteurs établis qui, eux, font preuve de proactivité. C'est pourquoi la Banque a pris l'initiative d'élaborer des questionnaires structurés pour le secteur des établissements de crédit et des établissements de paiement, ainsi que pour celui des sociétés d'assurance, et de les envoyer à une sélection représentative d'établissements de ces secteurs.

Le questionnaire sur les FinTech destiné aux établissements de crédit et aux établissements de paiement vise à connaître leur vision et leurs observations générales concernant les FinTech, à comprendre certains modèles d'entreprise et technologies spécifiques, à déterminer leur stratégie concrète en matière de FinTech et à récolter leurs remarques ou commentaires éventuels au sujet de la réglementation et du contrôle.

Le questionnaire InsurTech se focalise sur la vision qu'ont les entreprises de l'impact potentiel des nouvelles technologies au cours des trois et des dix prochaines années aux niveaux du marché européen et du marché belge et sur elles-mêmes, sur l'organisation interne mise en place pour suivre ces évolutions, sur les objectifs qu'elles poursuivent en utilisant les InsurTech, sur les InsurTech qu'elles suivent plus particulièrement et sur les obstacles réglementaires qui pourraient les empêcher de les mettre en œuvre en pratique.

À la suite de la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne, plusieurs entreprises d'assurance et de réassurance britanniques étudient la possibilité d'établir une filiale dans l'Union européenne et d'y transférer les activités exercées jusqu'à présent en libre prestation de services ou par le biais d'une succursale. En 2017, plusieurs entreprises d'assurance et de réassurance établies Outre-Manche ont pris contact avec la Banque pour établir un siège social dans notre pays et continuer ainsi de s'inscrire dans le régime prudentiel unique Solvabilité II qui s'applique au marché intérieur (cf. Rapport annuel 2017, «Développements économiques et financiers – Réglementation et contrôle prudentiels»).

Chaque dossier est examiné à l'aune des conditions requises pour obtenir l'agrément nécessaire pour exercer une activité d'assurance ou de réassurance en Belgique.

Par ailleurs, plusieurs points restent à clarifier à ce stade, tels que le sort, après le brexit, des contrats d'assurance ou de réassurance conclus avec une entreprise établie au Royaume-Uni avant cette date. Il en va de même pour les modalités de transfert à une filiale établie dans l'Union européenne de l'activité européenne actuellement gérée depuis le Royaume-Uni, ou encore pour les activités en libre prestation de services des entreprises relevant du droit d'un État membre de l'Union européenne ou de leurs succursales actives au Royaume-Uni.

Le nouveau rapport sur les infrastructures de marchés financiers et les services de paiement

La Belgique accueille plusieurs infrastructures de marchés financiers (IMF), dépositaires, prestataires de services de paiement, tels des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, et fournisseurs de services critiques. Certaines de ces entités sont d'une importance systémique internationale: SWIFT, Euroclear, Bank of New York-Mellon, Mastercard Europe et Worldline.

Le Rapport sur les infrastructures de marchés financiers et les services de paiement, publié pour la première fois par la Banque en 2017, présente une synthèse de l'oversight et du contrôle prudentiel que celle-ci exerce sur les systèmes et sur les établissements dont le siège social est établi en Belgique ou qui présentent de l'importance pour le pays. L'oversight se concentre sur la sécurité et sur l'efficacité du fonctionnement de bout en bout des systèmes de paiement, de compensation et de règlement, ainsi que sur leur interdépendance avec d'autres intervenants sur les marchés financiers. Les autorités de contrôle prudentiel veillent à la solidité financière individuelle de ces acteurs du secteur et contribuent ainsi à maintenir la confiance que leur accordent leurs contreparties et leurs utilisateurs. Chacune de ces approches vise à défendre la stabilité financière.

La Banque juge la publication de ce Rapport nécessaire pour différentes raisons. Premièrement, en sa qualité d'autorité financière, elle se doit de faire preuve, envers les IMF et vis-à-vis du grand public qui utilise les services de paiement, de transparence et de responsabilité quant à son rôle. Deuxièmement, étant donné que les systèmes et les établissements visés dans ce Rapport constituent un fondement majeur, voire systémique, des marchés financiers ainsi que de l'économie réelle, il convient tout particulièrement que leurs utilisateurs

soient au fait de la manière dont la Banque évalue leur importance pour la stabilité financière et, le cas échéant, leurs risques inhérents et leurs priorités en matière d'atténuation des risques. Troisièmement, comme certaines IMF ou fournisseurs de services critiques à dimension internationale revêtent également une importance systémique mondiale, la Banque s'adresse à toute autorité de réglementation financière, au-delà de celles avec lesquelles elle collabore déjà étroitement,

qui souhaiterait saisir le cadre réglementaire applicable, ainsi que l'approche et les priorités prudentielles de la Banque. Enfin, en faisant rapport sur ces activités, la Banque se conforme aux exigences internationales imposées aux autorités de réglementation financière selon les principes édictés par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché de la Banque des règlements internationaux et par l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

Inspections sur place

Les inspections sur place constituent un instrument indispensable au contrôle prudentiel. Elles ne suivent pas un cycle mais ont lieu lorsque les équipes de contrôle permanentes jugent que les risques constatés requièrent un examen plus approfondi. Elles sont également réalisées lorsque des établissements demandent l'autorisation de modifier leurs modèles internes ou d'en utiliser de nouveaux pour calculer les exigences de fonds propres.

Les inspecteurs ont recours à des méthodes spécifiques, comme des entretiens, l'analyse des procédures et des rapports des comités de direction, des échantillonnages (par exemple de dossiers de crédit, de transactions financières ou d'incidents) et le recalcul d'éléments du bilan ou des exigences de fonds propres à l'aide des modèles développés par la Banque.

Après chaque inspection, les constatations sont consignées dans un rapport qui est envoyé à l'établissement concerné et est examiné au cours d'une réunion de clôture. Selon le type d'inspection, les recommandations sont indiquées soit dans le rapport d'inspection lui-même, soit dans une note complémentaire de l'équipe de contrôle permanente. L'établissement doit ensuite présenter un plan d'action accompagné de délais de réalisation, lequel est suivi de près par les équipes de contrôle permanentes, avec le soutien des inspecteurs. Si des manquements graves sont constatés, il est aussi possible que le dossier soit transmis au parquet ou à l'auditeur, ou que des mesures immédiates soient prises (retrait de l'agrément, démission obligatoire d'administrateurs et de membres de la direction, etc.).

Le nombre d'inspections demandées a fortement grimpé ces dernières années. En 2017, 66 inspections ont été lancées, dont 22 à la demande du mécanisme de surveillance unique (pour des banques importantes) et 44 dans le cadre des pouvoirs prudentiels de la Banque pour les sociétés de bourse, les sociétés d'assurance, les banques moins importantes, les établissements de paiement, ou d'autres matières non prudentielles (utilisation de prêts en garantie d'opérations de politique monétaire, lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme). Afin de répondre à la demande croissante d'inspections, le Comité de direction a décidé d'augmenter significativement le nombre d'inspecteurs pour le porter à 69 d'ici 2020, contre 49 à la fin de 2017.

Un point de notification des infractions à la législation

En application de différentes directives européennes et dans le cadre du Mécanisme de surveillance unique, la Banque, en tant qu'autorité de surveillance nationale, a mis sur pied un mécanisme permettant de notifier les infractions à la législation relative au contrôle prudentiel et à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ce mécanisme s'applique à l'ensemble du secteur financier belge, en ce compris le secteur des assurances.

Ce « *Breach Reporting Mechanism* » est opérationnel à la Banque depuis le début de l'année 2017. Il détermine notamment les procédures permettant de recevoir et de traiter les infractions, de protéger les données personnelles et de garantir que l'identité de l'auteur du signalement demeure confidentielle, à moins que sa communication ne soit requise dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Au cours de la première année durant laquelle il a été opérationnel, ce sont principalement des plaintes de consommateurs qui ont été reçues, pour lesquelles la FSMA est compétente. En 2017, un nombre limité d'infractions pertinentes ont toutefois été signalées au moyen de ce mécanisme. Celles-ci ont été rigoureusement tenues à jour dans un registre électronique, et les entités compétentes de la Banque ont chaque fois initié les enquêtes nécessaires.

Le signalement d'une infraction peut se faire au moyen d'un formulaire de contact disponible sur le site internet de la Banque, les données personnelles de l'auteur du signalement étant toujours traitées comme des données confidentielles. Sur le site internet de la Banque, sous la rubrique Supervision financière, on trouve également les informations nécessaires et pratiques relatives au signalement d'une infraction.

Résolution

Même si le cadre institutionnel et légal de résolution dans l'Union européenne est demeuré assez stable au cours de 2017, les aspects opérationnels du système sont encore en pleine évolution.

Le mécanisme de résolution unique

Le mécanisme de résolution unique (MRU), deuxième pilier de l'union bancaire, a pour objectif de permettre aux autorités de résoudre une crise affectant un établissement de crédit ou une société de bourse, tout en évitant un

coût direct pour les finances publiques et en maîtrisant dans le même temps les perturbations du système.

Le MRU est constitué du Conseil de résolution unique (CRU), de l'ensemble des autorités de résolution nationales des États membres participant à l'Union bancaire, de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne. La Banque est l'autorité de résolution (nationale) belge. Conformément au statut organique de la Banque nationale fixé par la loi, un Collège de résolution, organe présidé par le gouverneur, a été créé au sein de la Banque. Les membres en sont le vice-gouverneur, les directeurs responsables du département en charge du contrôle prudentiel des banques et des sociétés de bourse, du département en charge de la politique prudentielle et de la stabilité financière, ainsi que du département en charge de la résolution des établissements de crédit, le président du Comité de direction du Service public fédéral Finances, le fonctionnaire dirigeant du Fonds de résolution (créé légalement auprès de la Caisse des dépôts et consignations), quatre membres désignés par le Roi par arrêté délibéré en Conseil des ministres et un magistrat désigné par le Roi

Le MRU est chargé de répartir les missions et les responsabilités entre le CRU et les autorités de résolution nationales. Le CRU est compétent pour élaborer des plans de résolution et pour prendre des décisions de résolution concernant les établissements d'importance significative, les établissements soumis à la surveillance directe de la BCE, ainsi que les groupes transfrontaliers. Les mêmes missions et les mêmes responsabilités échoient aux autorités de résolution nationales vis-à-vis des autres établissements de crédit et des sociétés de bourse.

Plans de résolution

La directive dite « BRRD » – la directive qui régit le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement dans l'Union européenne – requiert qu'un plan de résolution soit établi pour chaque groupe bancaire européen afin d'en améliorer la résolvabilité. Un groupe bancaire est estimé résolvable si l'autorité de résolution peut mettre en liquidation l'ensemble des entités du groupe, soit dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité, soit en lui appliquant les différents instruments et pouvoirs de résolution dont elle dispose, tout en préservant la stabilité du système financier et en assurant la continuité des fonctions critiques qu'il exerce.

La conception de plans de résolution est un processus itératif qui peut durer plusieurs années, en fonction de la complexité du groupe bancaire. Le CRU a développé dans ce cadre une approche par étapes, comportant différents niveaux pour l'élaboration du plan de résolution. Pour

pouvoir établir un plan qui respecte entièrement les exigences de la BRRD, le CRU a déterminé, dans le courant de 2017, cinq phases pour le développement de plans de résolution. La première phase est le plan de résolution transitoire, qui pose les bases d'un plan de résolution et donne l'impulsion pour la stratégie de résolution. Le plan de résolution transitoire est ensuite approfondi de manière itérative dans les plans de résolution suivants de phases 2, 3, 4 et 5. Lors de chaque phase, le plan comporte un facteur de décision supplémentaire à la lumière du MREL (« Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities », c'est-à-dire l'exigence minimale de fonds propres et de passifs qui entrent en ligne de compte pour un renforcement interne) ou de l'identification d'obstacles à la résolvabilité.

En 2017, la Banque, en tant qu'autorité de résolution nationale, a collaboré au développement de trois plans de résolution de phase 2 et de trois plans de résolution de phase 3 pour des établissements de crédit importants établis en Belgique, ainsi qu'à l'élaboration de plans de résolution transitoires pour deux autres établissements de crédit établis en Belgique. De plus, la Banque a contribué à l'élaboration des plans de résolution de neuf groupes bancaires importants ayant une filiale en Belgique.

Le financement d'éventuelles résolutions

Afin de pouvoir financer d'éventuelles résolutions de banques, la BRRD requiert la constitution d'un fonds de résolution national dans chaque État membre, financé par le prélèvement de contributions auprès des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. En application du règlement MRU, le Fonds de résolution unique (FRU) a été mis en place au sein de l'union bancaire. Pour les établissements qui contribuent au FRU, ce fonds remplace les fonds de résolution nationaux précités. Durant une période transitoire, des compartiments nationaux subsistent toutefois au sein du FRU.

Pour les entreprises non assujetties au FRU, à savoir les succursales établies en Belgique d'établissements de crédit ou d'entreprises d'investissement de pays tiers ainsi que les sociétés de bourse de droit belge qui ne relèvent pas de la surveillance sur une base consolidée de leur société mère par la BCE, un fonds distinct a été créé auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce fonds, le Fonds de résolution national, est financé par la perception de contributions annuelles. La loi stipule que la contribution et le mode de paiement doivent être fixés par le Collège de résolution de la Banque et que les contributions doivent être perçues par le Fonds de résolution national. En 2017, le Collège de résolution a approuvé une circulaire fixant le mode de calcul et a informé le Fonds

de liquidation national du montant des contributions qui sont dues pour le présent exercice par les entreprises non assujetties au FRU.

Statistiques

La collecte de données statistiques et leur transformation en informations constituent une mission fondamentale des banques centrales. Elles se fondent sur ces informations pour s'acquitter de leurs analyses et missions économiques et financières telles que la politique macroprudentielle. À la demande du législateur, la Banque nationale va toutefois plus loin que la plupart des banques centrales : elle assure en effet également l'élaboration des comptes nationaux et régionaux, ainsi que des statistiques des finances publiques et du commerce extérieur.

Une meilleure cohérence entre séries statistiques

Les cadres méthodologiques internationaux relatifs aux statistiques des comptes nationaux (SEC 2010) et aux statistiques extérieures (BPM6) ont été alignés en 2014. Dès lors, des différences entre les agrégats publiés par la Banque et mesurant les mêmes grandeurs économiques, comme par exemple le solde du compte courant de la balance des paiements et le solde du compte du reste du monde dans les comptes nationaux, ne se justifiaient plus. En 2017, le département Statistique de la Banque a ajusté certaines de ces méthodes de compilation et d'estimation, de manière à réduire significativement les écarts existants entre les séries concernées, et ce à partir de l'année 2014 (séries publiées en septembre 2017). Une meilleure cohérence entre ces séries statistiques permet des analyses économiques plus robustes.

Un atelier du Comité Irving Fisher à Bruxelles

Le Comité Irving Fisher sur les statistiques de banque centrale (*Irving Fisher Committee on Central Bank Statistics – IFC*) est un forum composé principalement d'économistes et de statisticiens de banques centrales qui discutent d'aspects statistiques importants pour les banques centrales. L'IFC, qui travaille sous les auspices de la Banque des règlements internationaux, a été créé et est géré par la communauté internationale des banques centrales. En mai 2017, l'IFC et la Banque nationale ont organisé un atelier international autour du thème « Data needs and Statistics compilation for macroprudential analysis », lequel a suscité un grand intérêt. On y a présenté un ensemble de documents qui, à la fois, portaient sur les réalisations (« closing data gaps ») observées depuis le déclenchement de la crise financière il y a dix ans et attiraient l'attention sur les défis encore à relever et sur les solutions possibles.

L'instauration d'un nouveau cadre de référence pour la politique macroprudentielle a entraîné la création de nouvelles séries de données, tant au niveau du contenu que de leur nature. Pour couvrir le secteur financier, de nombreuses nouvelles statistiques ont été élaborées pour les grands établissements financiers et pour les établissements qui exercent des activités dans le secteur bancaire parallèle. De surcroît, la collecte de données se concentre toujours davantage sur les microdonnées, ce qui permet des analyses plus détaillées, précise le fonctionnement du marché et permet ainsi aux autorités de contrôle d'évaluer plus rapidement et plus efficacement la diffusion des risques au sein du secteur financier.

L'utilisation de microdonnées nécessite un contrôle de qualité renforcé des données de base : une plus grande attention doit être accordée à la cohérence entre les microdonnées et les macrostatistiques. Lors de l'atelier de l'IFC et de la Banque nationale, un consensus s'est dégagé sur le fait que, s'agissant de l'analyse macroprudentielle, outre qu'il faut miser davantage encore sur les microdonnées, il faut en priorité chercher des solutions pour les données manquantes aux niveaux des prix de l'immobilier commercial et des informations sur les produits dérivés.

Informations microéconomiques

La Banque nationale gère d'importants fichiers comportant des données microéconomiques : le point de contact central, la Centrale des crédits aux particuliers, la Centrale

des crédits aux entreprises, ainsi que la Centrale des bilans rassemblant les comptes annuels des personnes morales.

De récentes modifications apportées à la réglementation en matière de crédit hypothécaire ont eu des conséquences pour la Centrale des crédits aux particuliers. Le principal changement est la nouvelle définition légale d'un crédit hypothécaire. Il n'est désormais plus nécessaire que le crédit soit destiné à l'acquisition ou au maintien de droits réels immobiliers ni qu'il soit garanti par une sûreté hypothécaire. Il suffit aujourd'hui qu'une de ces deux conditions soit remplie. Cela a également été l'occasion de procéder à quelques adaptations visant à optimiser le fonctionnement de la Centrale. Ainsi, le prêteur doit à présent obligatoirement préciser si le crédit hypothécaire concerne ou non un refinancement.

La Centrale des bilans a achevé en 2017 les adaptations de ses applications aux changements survenus dans la législation comptable, à la suite de la transposition en droit belge de la nouvelle directive comptable de 2013. Cette nouvelle directive européenne a entraîné la création d'une nouvelle catégorie parmi les petites entreprises, à savoir les microsociétés, et a substantiellement modifié les modèles de comptes annuels complet et abrégé existants.

La taxonomie XBRL (« eXtensible Business Reporting Language ») a été mise à la disposition des utilisateurs selon le calendrier annoncé et en temps utile pour permettre le dépôt des comptes annuels sous la forme d'un fichier structuré, conforme aux nouvelles dispositions légales.

1.2 Organisation et ressources humaines

Les changements que subit l'environnement socio-économique au sein duquel la Banque nationale est active se succèdent rapidement.

1.2.1 Organisation

« Chantiers transversaux »

Dans un monde en pleine mutation, il est attendu des banques centrales qu'elles s'adaptent. Le fait que la Banque nationale initie un grand nombre de projets dans des domaines divers prouve qu'elle ne veut pas demeurer en reste. Il importe que ces projets soient largement portés au sein de la Banque et que plusieurs métiers contribuent à leur réussite. Pour que tel soit le cas, le Comité de direction de la Banque a érigé la transversalité en priorité. Un groupe de pilotage composé des chefs de six départements de support veillera constamment à garantir la cohérence entre les différents projets. Quelques « chantiers transversaux » ont d'ores et déjà été épinglés : la rationalisation des procédures administratives et de support, le développement d'une nouvelle culture de communication externe et interne, la numérisation en vue d'accroître l'autonomie et l'efficacité, l'exploitation harmonisée de toutes les données traitées par la Banque, la modernisation des outils de gestion des ressources humaines et l'examen stratégique et tactique des défis immobiliers. Il va de soi que cette liste est appelée à évoluer. Chacun de ces chantiers sera patronné par un membre du Comité de direction et dirigé par un cadre supérieur. Pour garantir leur succès, des personnes de référence seront en outre désignées pour chaque projet au sein de plusieurs entités. Celles-ci seront à la fois les personnes de contact et les intermédiaires entre toutes les parties prenantes, que ce soit verticalement ou horizontalement.

Modifications d'ordre organisationnel

La fonction statutaire de secrétaire du Comité de direction et du Conseil de régence, qui était exercée par un cadre supérieur de la Banque, a été confiée à un membre du Comité de direction à compter du 1^{er} février 2017. Les statuts de la Banque prévoient cette possibilité.

Depuis le 1^{er} février 2017 également, les tâches liées au contrôle de deuxième ligne sont regroupées dans un nouveau département Contrôle de deuxième ligne. Ce nouveau département comporte les entités suivantes : le Legal Compliance Officer, la cellule Operational Risk & Business Continuity Management, la cellule Information Security & Banknotes second line et le service Sécurité et surveillance.

Au sein du département Secrétariat général, un nouveau service Communication a été mis en place, qui réunit les communications interne et externe.

1.2.2 TIC

L'amélioration de la sécurité informatique demeure une priorité pour la Banque. L'année écoulée lui a permis de progresser significativement dans la mise en œuvre d'un plan ambitieux en la matière, notamment par la mise en conformité de ses applications connectées avec les directives édictées par la société de messagerie financière SWIFT. Une large campagne de sensibilisation du personnel aux risques et aux menaces en matière de sécurité informatique a été lancée au mois de juin et se poursuivra durant plusieurs années.

Par ailleurs, des efforts importants ont été entrepris en matière de numérisation : le Comité de direction fonctionne quasi intégralement « sans papier », un programme de mise à disposition d'un smartphone à tous les membres du personnel a été décidé et largement mis en œuvre, les premières expériences en matière de réorganisation de l'espace de travail ont été lancées, et la modernisation des outils de collaboration et de communication s'est poursuivie (la migration vers Windows 10 et vers Office 365 est en cours).

Dans le même temps, le département Informatique a continué de réfléchir à son évolution et à sa transformation interne pour faire face à deux défis principaux : d'une part, la difficulté croissante à recruter et à retenir les compétences nécessaires à son activité, et, d'autre part, la nécessité de jouer un rôle plus proactif en matière d'innovation technologique au service de la Banque et de ses clients.

1.2.3 Infrastructures

Le bâtiment qui abritait jusqu'en mars 2016 la Bibliothèque scientifique de la Banque, jusqu'alors accessible au public, a été transformé en vue d'accueillir le nouveau Musée de la Banque. Ce bâtiment, qui avait été érigé en 1872 pour le compte de ce qui était alors l'Union du crédit de Bruxelles sur la base d'un projet de l'architecte bruxellois De Keyser, constitue un exemple exceptionnel de l'architecture bancaire de la fin du XIX^e siècle. Tout a été mis en œuvre pour en préserver la valeur architecturale historique. Le sol a été remis en l'état et d'autres transformations ont été réalisées. Un espace de stockage des œuvres d'art a ainsi également été aménagé.

En collaboration avec une firme spécialisée, la Banque a créé une nouvelle scénographie pour le Musée. Le nouveau Musée a ouvert ses portes le 16 janvier 2018.

Les travaux de rénovation des étages supérieurs du bâtiment historique situé rue du Bois sauvage se sont achevés. Cela a permis de libérer de la place pour 60 postes de travail supplémentaires, installés dans un environnement de travail agréable et dotés de techniques modernes.

Les travaux de remplacement de la verrière de la grande salle des guichets dans le bâtiment « Van Goethem », du côté est du boulevard de Berlaimont, touchent à leur fin. L'ancienne verrière a été démontée et progressivement remplacée par une toute nouvelle structure de verre à hauteur du quatrième étage. À la suite du placement de la nouvelle verrière, les murs qui ceignaient l'ancienne, qui ont été rénovés, sont devenus murs intérieurs, ce qui présente d'énormes avantages du point de vue de l'isolation thermique.

La Banque a loué des espaces de bureaux au niveau de la Place Sainte-Gudule, à proximité immédiate du siège central. Ce bâtiment est loué jusqu'au début de 2022. Pour l'aménagement des bureaux de ce bâtiment, on s'est inspiré des principes du « travailler autrement », qui reposent sur l'indépendance, tant en termes de place que de temps, en ayant recours aux toutes dernières technologies mobiles et de communication et en prônant des modes de réunion qui incitent à une concertation plus informelle et transversale. La Banque espère ainsi acquérir une expérience utile qui lui permettra, à un stade ultérieur, de développer de nouveaux concepts de bureaux associés à un nouveau style de management pour toute la Banque. Les espaces loués doivent offrir à la Banque la souplesse qui lui permettra de mettre en œuvre sa politique immobilière. Les bâtiments situés du côté ouest du boulevard de Berlaimont pourront ainsi bientôt être mis hors service. Le confort de ces bâtiments est loin d'être optimal et la rénovation en profondeur de ceux-ci qui s'impose – la dernière en date remonte aux années 1980 – n'est pas compatible avec le Masterplan Immobilier de la Banque.

Le permis d'environnement du complexe situé du côté ouest du boulevard de Berlaimont a été renouvelé en 2017. Ce permis est valable pour une durée de 15 ans. Pour satisfaire au Code bruxellois de l'Air, du Climat et de la Maîtrise de l'Énergie, lequel est entré en vigueur le 31 mai 2013, la Banque a sensiblement réduit le nombre de places de parking disponibles dans son garage.

Il a été demandé aux grandes entreprises de la Région bruxelloise de faire établir un rapport d'audit énergétique pour le 31 décembre 2017. La Banque disposait déjà d'audits énergétiques pour le bâtiment de l'Imprimerie et pour ceux situés du côté ouest du boulevard de Berlaimont; pour le complexe situé du côté est du boulevard, elle a fait procéder à un audit énergétique en 2017. Un certain

nombre des recommandations de l'auditeur seront bientôt mises en œuvre.

1.2.4 Ressources humaines

Évolution de l'effectif et recrutements

Le 28 avril, la Banque nationale a annoncé que ses deux derniers sièges de province (Liège et Courtrai) seraient fermés en 2018 en raison de la centralisation des activités des transporteurs de fonds sur Bruxelles et de la cessation des versements dans les sièges. L'Imprimerie va elle aussi fermer en 2020 parce que le volume qu'elle peut traiter est insuffisant et qu'elle n'est dès lors plus rentable. Un grand nombre de fonctions opérationnelles disparaîtront ainsi, à l'instar des années précédentes.

Tout comme celui d'autres banques centrales, cela fait déjà quelque temps que l'environnement de production de la Banque nationale de Belgique est en train de se muer en une entreprise de la connaissance, un processus qui s'est encore accéléré depuis qu'elle a été désignée comme autorité compétente pour le contrôle des établissements financiers. Ces évolutions ne sont pas dénuées d'incidences sur le plan social. Lorsqu'elle définit sa politique en matière de ressources humaines, la Banque suit une double approche. D'une part, elle souhaite que les membres de son personnel travaillent plus longtemps mais, d'autre part, elle tient à ce que les deniers publics mis à sa disposition soient utilisés de manière aussi optimale que possible, selon les principes d'une bonne administration publique.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la réorganisation de ses missions opérationnelles, cela fait des années que la Banque nationale mise sur la réorientation de ses collaborateurs, de manière à pouvoir les affecter à d'autres activités.

La réorientation a toutefois ses limites, notamment en raison à la fois de la diminution du nombre d'alternatives possibles en termes de fonctions opérationnelles, moins axées sur la connaissance, et de l'augmentation de l'âge moyen du personnel: en 2017, l'âge moyen des travailleurs (hors cadres) était de 53 ans.

Dans ce contexte, la Banque, en concertation avec les représentants des travailleurs, a mis au point un plan permettant à certains collaborateurs âgés de mettre un terme à leur activité six mois à trois ans avant leur pension légale, avec maintien d'une partie de leur salaire. Ce plan court de mai 2018 à la fin de 2020 et ne vise que les employés opérationnels exerçant une fonction d'exécution (l'ensemble des cadres en sont notamment exclus). La Banque offre également aux participants deux ans de coaching afin de

leur permettre de trouver une activité qui correspond mieux à leurs compétences dans un autre environnement.

Exprimés en équivalents temps plein, 85 membres du personnel, âgés en moyenne de près de 60 ans, ont décidé de quitter la Banque nationale dans le cadre de ce plan en 2018.

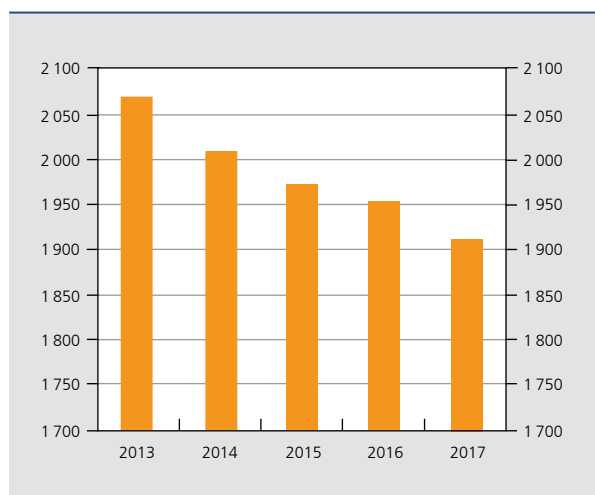
Selon les estimations, une centaine de membres du personnel, âgés en moyenne de 60 ans environ, quitteront la Banque nationale dans le cadre de ce plan en 2018.

La Banque nationale crée ainsi la possibilité de réduire ses activités opérationnelles de manière socialement responsable, sans générer de chômage caché. Le plan ouvre également la possibilité de procéder à des recrutements dans les activités en plein essor de la connaissance, parmi lesquelles le contrôle prudentiel. La Banque nationale explore plusieurs voies dans ce sens. Un rôle essentiel reste dévolu au site jobs.nbb.be, sur lequel les informations sont constamment mises à jour. À la Banque, des emplois passionnants, socialement pertinents et assortis d'une carrière attrayante attendent les jeunes qui ont le potentiel pour exercer une fonction d'expert avec expérience.

Non seulement nos travailleurs ont l'opportunité de constamment mettre à jour leurs connaissances, mais ils peuvent même éventuellement ajouter une dimension européenne ou internationale à leur carrière grâce à un détachement ou à un programme d'échange, deux types d'opportunités dans le cadre desquelles on ne néglige pas l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

ÉVOLUTION DE L'FFECTIF DU PERSONNEL

(en équivalents temps plein au 31 décembre)



En 2017, la Banque a engagé 56 nouveaux collaborateurs sous le régime d'un contrat à durée indéterminée. À la fin de l'année sous revue, l'effectif du personnel, exprimé en équivalents temps plein, se montait à 1 909 unités (chiffre provisoire). Le plan de départ anticipé ne sortira ses effets qu'au cours des prochaines années.

Départs à la retraite

La Banque remercie les collaborateurs dont la carrière s'est achevée au cours de l'année écoulée :

Patricia Agneesens
Philippe Authom
Jacqueline Baudet
Guido Bertels
Jean-Marie Berthels
Michel Bette
Carine Boens
Marc Boerjan
Guido Borremans
Kristin Bosman
Jeannine Bouillon
Leon Bouvy
Denise Boykens
Eric Brasseur
Andrea Bujok
Cecile Buydens
Guido Carpentier
André Chabeau
Godelieve Charliers
Joseph Cornelis
Bruno Cortvrint
Marc Coudron
Hildegarde Cox
Yvonne Crooymans
Francoise Dal
Patrick De Craemer
Marc De Geeter
Liliane De Kock
Patrick De Pauw
Jeannine Debergh
Pierre Degembe
Jean-Francois Delier
Marie-Claire Demeester
Eric Desmet
Nadine Detavernier
Daniel Dezutter
Piet D'have
Frank D'hoine
Nadine Diet
Luc Dufresne
Rita Erckens
Jean-Louis Francois

Joel Gillain
Chantal Godhair
Hubert Guerry
Claude Hannotier
Caroline Heulbosch
Jos Hinninck
Claudine Hutsebaut
Jean Marie Jacquemin
Marc Joos
Willy Kiekens
Arlette Koohn
Luc Lagae
Etienne Le Bon
Anne Ledent
Christian Lefebvre
Jean-Marc Lenoir
Myriam Maquoy
Michel Marchant
Marc Marechal
Yvette Marin
Rene Michiels
Herman Nicola
Mia Pauwels
Paul Peeters
Hugo Perdieu
Daniel Petrus

Chantal Pick
Joanna Pollet
Michel Potvin
Marc Robberecht
Yves Smets
Herwig Smissaert
Marie-Claire Stijns
Carine Temmerman
Linda Temmerman
Marcel Van Campen
Agnes Van den Berge
Daniel Van Deun
Paula Van Elewyck
Peter Van Hoyweghen
Roland Van Meulebroeck
Paul Van Overwaelle
Leonce Van Vaerenbergh
Rudy Vancauwenberge
Johan Vandekerchove
Luc Vandermeulen
Roland Vanderminnen
Jean-Pierre Vermeiren
Jean-Paul Vonck
Erik Vorsters
Thierry Vroye
Luc Wanten

Décès



Le gouverneur honoraire Luc Coene est décédé le 5 janvier 2017 à l'âge de 69 ans. Monsieur Coene a été gouverneur de la Banque du 1^{er} avril 2011 au 10 mars 2015.

En remerciement des services qu'il a rendus à notre pays durant de nombreuses années, le titre de « ministre d'État » lui a été décerné le 1^{er} août 2003. La haute distinction de Grand Officier de l'Ordre de Léopold lui a été octroyée à la fin de 2016.

Monsieur Coene, qui était licencié en sciences économiques et diplômé du Collège d'Europe, est entré au service de la Banque en 1973. À partir de 1979, il a notamment été détaché auprès du FMI et de la Commission européenne. Il a également été sénateur, chef de cabinet du Premier ministre et secrétaire du Conseil des ministres.

Par arrêté royal du 27 février 2011, il a été nommé gouverneur de la Banque à compter du 1^{er} avril 2011, qui est précisément la date à partir de laquelle la Banque a assumé le contrôle microprudentiel des établissements financiers. Quelques années auparavant, le 4 août 2003, il avait déjà été nommé directeur et désigné vice-gouverneur.

Monsieur Coene a joué un rôle crucial dans la manière dont la crise financière de 2008 a été abordée. Il a directement participé à la lutte contre la grave crise de confiance qui a frappé le secteur bancaire dans le sillage de la crise financière européenne et mondiale. En 2011, ses grands talents d'organisateur ont permis d'intégrer sans heurt les politiques micro- et macroprudentielle au sein de la Banque. Sous sa direction, la Banque a en outre accéléré sa



réorientation stratégique pour passer d'une entreprise de production à une entreprise de la connaissance. En tant que vice-gouverneur et que gouverneur, il a contribué à ériger l'Institution en banque centrale crédible et faisant autorité.

Outre les fonctions qu'il a remplies à la Banque, Monsieur Coene a exercé quantité de mandats, tant nationaux qu'internationaux. Après qu'il avait quitté la Banque le 10 mars 2015, il a été nommé membre du Conseil de surveillance du mécanisme de surveillance unique de la Banque centrale européenne.

La Banque conservera fidèlement le souvenir de ce grand gouverneur doté de talents intellectuels exceptionnels et d'un inlassable sens des responsabilités, y compris dans les circonstances les plus pénibles.

En 2017, la Banque a appris avec regret les décès du directeur honoraire Jean-Pierre Pauwels et du régent honoraire André Mordant. Monsieur Pauwels a été directeur de notre institution de 1982 à 2006. Monsieur Mordant a été régent de la Banque de 2005 à 2007.

La Banque a déploré en 2017 le décès de six membres de son personnel en activité :

Karel De Coninck
Johan De Souter
Corinne Dister
André Reiter
Thierry Thuysbaert
Catherine Vallée

Leur souvenir sera fidèlement préservé.

Conseil d'entreprise



Réunion du 30 novembre 2017

1.3 Responsabilité sociétale de la Banque

1.3.1 Une entreprise durable

Il y a de nombreuses années déjà que la Banque nationale se profile comme « entreprise durable ». En 2008, notre entreprise s'est vu décerner le label « Entreprise écodynamique » de Bruxelles Environnement, assorti de deux étoiles, en récompense des efforts consentis par la Banque dans le domaine environnemental. Cette distinction a été renouvelée en 2011 avec une étoile supplémentaire, soit le plus haut niveau possible, et de même pour la période 2014-2018. Durant ce laps de temps, les différents groupes de travail et le groupe de pilotage ont pour tâche de réaliser le programme environnemental fixé. Au cours de toutes ces années, les efforts en matière environnementale ont été constamment prolongés et même intensifiés chaque fois que c'était possible.

Un nouveau dossier de renouvellement devrait être introduit en 2018. Bruxelles Environnement va moderniser le label et intégrer l'économie circulaire. Les préparatifs liés à l'introduction du dossier de renouvellement se sont poursuivis en 2017.

La Banque a acquis deux vélos électriques supplémentaires, ce qui porte à présent leur total à quatre. Le nombre de prêts aux fins des déplacements professionnels a progressé sensiblement.

Pour le siège central et les deux sièges restants, la Banque a introduit des plans et des enquêtes de déplacements d'entreprise auprès des administrations publiques concernées. En outre, elle a mené une enquête sur le mode de transport utilisé par ses visiteurs, de plus en plus nombreux, afin de pouvoir leur suggérer un mode de transport plus durable.

Les réunions du Comité de direction de la Banque s'appuient maintenant sur des notes numériques plutôt que sur support papier. Chacun des membres de la direction trouve ces notes prêtes à l'emploi dans son propre espace de travail. Cet espace de travail permet à chaque membre de la direction d'annoter les documents. En particulier en ce qui concerne les dossiers prudentiels que doit traiter le Comité de direction, les notes sur support papier étaient souvent particulièrement nombreuses. Cette nouvelle méthode de travail permet non seulement de réaliser d'importantes économies en matière de photocopies, mais s'avère également beaucoup plus pratique.

Le papier de bureau standard est labellisé Forest Stewardship Council (FSC). En 2017, la Banque a fait effectuer une analyse du cycle de vie de son papier de bureau. Parmi les mesures qu'elle a encore pu prendre, et qu'elle met également en œuvre, citons la réduction de l'utilisation d'agendas et la promotion du recours au papier recyclé.

Le 29 mars 2017, Bruxelles Environnement a décerné le certificat « Good Food » au restaurant d'entreprise, qui a obtenu d'emblée deux des trois fourchettes. Les « deux fourchettes » du label « Good Food » constituent le couronnement des efforts fournis par la Banque dans le domaine du développement durable. Dans sa politique d'achat, elle tient compte de différents critères en matière de durabilité. Les menus ont été adaptés en ce sens.

La Banque continue à rendre ses bâtiments plus respectueux de l'environnement. Sur le toit du parking a été installé un hôtel à abeilles. Par cette initiative, elle entend contribuer à la biodiversité locale. Elle poursuit sa tradition de couvrir de plantes plutôt que de gazon les espaces ouverts, ainsi que les toits et les patios, et ce dans toute la mesure du possible. Comme Bruxelles compte déjà de nombreuses armoires à abeilles mellifères, il a été décidé de jouer pleinement la carte des abeilles sauvages et autres insectes floricoles : l'accent est mis sur les plantes indigènes et survivantes adaptées aux insectes. Ces dernières années, cinq toits verts ont déjà été plantés de sédums et autres plantes grasses.

Sur les poubelles à ordures ménagères a été apposé un autocollant incitant à ne pas jeter le verre avec les ordures ménagères, mais dans les bacs à verre.

L'environnement a la cote auprès du personnel. Les thèmes durables ont représenté le top cinq des articles les plus appréciés sur l'intranet. C'est ainsi que l'annonce de l'augmentation des plats végétariens dans le cadre du label « Good Food » et l'installation de l'hôtel à insectes ont reçu un accueil particulièrement favorable.

1.3.2 Une entreprise impliquée

Tandis que l'éducation financière constitue une mission de l'Autorité des services et marchés financiers, la Banque nationale essaie elle aussi d'apporter sa contribution. Pour elle, il est important que les citoyens en général, et les jeunes en particulier, appréhendent le champ d'action de la banque centrale.

Depuis 1982, le Musée de la Banque joue un rôle didactique majeur. Comme un musée doit évoluer avec son temps, elle avait décidé de le rénover en profondeur

et de l'abriter dans un bâtiment qui avait été érigé en 1872 pour le compte de l'Union du Crédit de Bruxelles et qui constitue une perle architecturale nichée au cœur de Bruxelles. En 2017, l'on a travaillé d'arrache-pied à

la réalisation de ce nouveau Musée afin qu'il puisse être inauguré solennellement le 16 janvier 2018. Dans la mesure où l'on a opté pour un mélange de supports médiatiques et d'information, il est accessible à un large public.

Le Musée de la Banque nationale

Le Musée de la Banque nationale est situé au 57 de la rue Montagne aux Herbes potagères à Bruxelles. Il est ouvert chaque jour ouvrable de 9 à 17 heures et accessible gratuitement.

La nouvelle exposition permanente offre à tout un chacun la possibilité d'une visite personnalisée et d'une expérience unique. Les groupes d'au moins dix personnes peuvent réserver une visite guidée gratuite, mais le Musée constitue également une sortie idéale avec les enfants pendant les vacances scolaires. L'audioguide, les films et les outils interactifs pratiques, comme les jeux et un lexique, sont disponibles en français, en néerlandais, en allemand et en anglais.

Le Musée de la Banque nationale propose au visiteur trois circuits différents qui partent systématiquement de l'espace central monumental situé sous la coupole. C'est à cet endroit que les visiteurs se rencontrent et font connaissance avec leur guide éventuel. Cette coupole centrale haute de plusieurs mètres n'est qu'un avant-goût de l'exposition permanente.

La première partie du parcours familiarise le visiteur avec le thème intitulé « Rôle et fonctions de la Banque nationale », qui porte en particulier sur le fil rouge de toutes ses activités : travailler à la stabilité et à la confiance.

Le visiteur qui opte pour le deuxième circuit se retrouve dans le « Dépôt », une galerie de documents, d'objets et d'œuvres d'art qui racontent chacun une histoire particulière.

Le troisième circuit, intitulé « Histoires d'argent », se trouve au premier étage du Musée et aborde l'histoire fascinante des moyens de paiement, des monnaies-marchandise et des premières banques en Mésopotamie à l'introduction des pièces et billets en euros en 2002. Ce parcours permet au visiteur de se rendre compte que l'argent a changé d'aspect au fil du temps, ce qui soulève immédiatement la question de son essence : qu'est-ce qui fait la nature de l'argent ? Dans cette partie du parcours, le visiteur fait connaissance de huit personnages qui ont marqué l'Histoire de par le rôle particulier qu'a joué l'argent dans leur vie : le légendaire roi Crésus, le spécialiste de la Chine Marco Polo, l'aubergiste et courtier Robbrecht van der Buerse, la banquière d'État Barbe Stoupy, alias Madame de Nettine, l'écrivain Victor Hugo, l'explorateur Morton Stanley, l'économiste Richard Radford et l'économiste et président de l'Institut monétaire européen Alexandre Lamfalussy.

La Banque a choisi d'illustrer certaines de ses publications en 2018, dont le présent Rapport d'entreprise 2017, de photos prises dans le nouveau Musée.

Chaque année, la Banque organise un séminaire destiné aux enseignants en économie de l'enseignement secondaire. Ce séminaire, gratuit pour les participants, est proposé tant en français qu'en néerlandais. Le thème du dixième séminaire, qui a eu lieu en octobre 2017, était intitulé « L'argent des Belges. Regards croisés ». Ce vaste thème a été abordé par des spécialistes de la Banque issus de différents domaines.

Le Generation Euro Students' Award est un concours organisé par la Banque nationale qui s'adresse aux élèves des deux dernières années de l'enseignement secondaire. Le but de ce concours est de permettre aux participants de mieux comprendre la Banque centrale européenne (BCE) et la politique qu'elle mène. Le concours se déroule dans une douzaine de pays de la zone euro. En Belgique, les francophones et les néerlandophones

participent séparément. Tous les lauréats se rencontrent ensuite à Francfort, où ils sont reçus par le président de la BCE. En 2017, ce sont l'Institut Notre-Dame Beauraing-Gedinne et le Sint-Lievenscollege de Gand qui ont remporté les concours au niveau belge.

Par ailleurs, la Banque est généralement ouverte aux initiatives de collaboration avec les établissements scolaires et les organisations de la société civile.

1.3.3 Une entreprise solidaire

Au cours de l'été, le Portugal a été touché par de violents incendies de forêt. En signe de solidarité, la Banque a effectué un don en soutien aux victimes, en collaboration et en concertation avec d'autres banques centrales nationales de l'Eurosystème.

Les membres du personnel de la Banque font eux aussi preuve d'une responsabilité sociétale.

À la fin de septembre, la Fondation contre le Cancer a organisé un deuxième Relais pour la Vie Entreprises, une action de collecte de fonds qui s'est déroulée au Heysel et pour laquelle les collaborateurs des entreprises participantes se sont engagés à avoir au moins un participant qui courait ou marchait sur le parcours durant 24 heures. Tout comme l'année dernière, un certain nombre de membres du personnel de la Banque ont relevé le gant pour la bonne cause et ont permis à la Fondation d'engranger quelques milliers d'euros supplémentaires de dons.

Global Challenge était une campagne visant à atteindre au moins 10 000 pas par jour pendant trois mois. Cette campagne a incité à bouger davantage, à faire plus attention à son alimentation, à dormir suffisamment – bref, à vivre plus sainement. Au sein de la Banque, près de 600 collaborateurs y ont pris part: ils ont effectué 14 500 pas en moyenne par jour, soit environ 520 000 kilomètres, ou 13 fois le tour de la Terre.

1.4 Liste des publications parues en 2017

Articles de la Revue économique

JUIN 2017

- *Projections économiques pour la Belgique – Printemps 2017*
- *L'efficacité des administrations publiques en Belgique*
- *L'impact des taux d'intérêt bas sur les ménages belges*
- *Analyse de l'évolution des prix de l'immobilier résidentiel: le marché belge est-il surévalué?*
- *Menaces et opportunités des monnaies numériques pour la politique monétaire*
- *L'inflation dans les services: l'exception belge*
- *Faiblesse de l'inflation dans la zone euro: causes et conséquences*

SEPTEMBRE 2017

- *Financements durables et verts: exploration de nouveaux marchés*
- *Le monde est un village... L'intégration des entreprises belges au sein de l'économie mondiale*
- *La croissance potentielle de l'économie belge*
- *Mieux comprendre l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'assurance-invalidité*
- *Les déterminants cycliques et structurels de l'environnement de taux d'intérêt bas*
- *Faut-il repenser le filet de sécurité financière mondial?*

DÉCEMBRE 2017

- *Projections économiques pour la Belgique – Automne 2017*
- *Les crédits des banques sont-ils alloués aux firmes performantes?*
- *La politique de taux négatif dans la zone euro et l'offre de prêts bancaires*
- *Se dirige-t-on vers un nouveau dosage des politiques dans la zone euro?*
- *Grandir pour survivre? Portrait des jeunes entreprises à forte croissance en Belgique*
- *Évolutions récentes de la situation financière des entreprises et des liens de participation*

Working Papers

- 317 *An estimated two-country EA-US model with limited exchange rate pass-through*
- 318 *Using bank loans as collateral in Europe: The role of liquidity and funding purposes*
- 319 *The impact of service and goods offshoring on employment: Firm-level evidence*
- 320 *On the estimation of panel fiscal reaction functions: Heterogeneity or fiscal fatigue?*
- 321 *Economic importance of the Belgian ports: Flemish maritime ports, Liège port complex and the port of Brussels – Report 2015*
- 322 *Foreign banks as shock absorbers in the financial crisis?*
- 323 *The IMF and precautionary lending: An empirical evaluation of the selectivity and effectiveness of the flexible credit line*
- 324 *Economic importance of air transport and airport activities in Belgium – Report 2015*
- 325 *Economic importance of the logistics sector in Belgium*
- 326 *Identifying the provisioning policies of Belgian banks*
- 327 *The impact of the mortgage interest and capital deduction scheme on the Belgian mortgage market*
- 328 *Firm heterogeneity and aggregate business services exports: Micro evidence from Belgium, France, Germany and Spain*
- 329 *The interconnections between services and goods trade at the firm-level*
- 330 *Why do manufacturing firms produce services? Evidence for the servitization paradox in Belgium*
- 331 *Nowcasting real economic activity in the euro area: Assessing the impact of qualitative surveys*

- 332 *Pockets of risk in the Belgian mortgage market: Evidence from the Household Finance and Consumption Survey (HFCS)*
- 333 *The employment consequences of SMEs' credit constraints in the wake of the great recession*

Belgian Prime News

Cette publication trimestrielle en langue anglaise est le fruit d'une collaboration entre la Banque, le service public fédéral Finances (SPF Finances) et plusieurs Primary Dealers (teneurs de marché en titres du Trésor fédéral).

Chaque numéro comporte un « Consensus forecast » sur l'évolution attendue des principales données macroéconomiques pour la Belgique ainsi qu'une description des développements économiques récents les plus notables. Un aperçu de la situation sur le marché des effets publics est en outre chaque fois présenté. La rubrique « Treasury Highlights » fournit des informations sur les décisions de la Trésorerie en rapport avec la gestion de la dette publique.

- 74 *Special topic: Belgian labour market and wage formation reforms to be implemented at the beginning of 2017*
- 75 *Special topic: Belgian economy on sounder foundations: major progress achieved should be further consolidated*
- 76 *Special topic: Public debt ratio back on a declining path; further consolidation efforts will firm up this trend*
- 77 *Special topic: Narrowing inflation gap between Belgium and the euro area*

Publications statistiques

La Banque met de très nombreuses statistiques macroéconomiques à disposition du public sur son site internet et via sa base de données statistiques NBB.Stat (<https://stat.nbb.be/>).

Des abonnements peuvent être souscrits via NBB.Stat pour les mises à jour de tables spécifiques. Les publications et les communiqués de presse sont également disponibles sur le site de la Banque :

STATISTIQUE GÉNÉRALE :

- *Bulletin Statistique, Indicateurs économiques pour la Belgique, Enquête auprès des consommateurs, Enquête semestrielle sur les investissements, Enquêtes sur la conjoncture*

STATISTIQUES EXTÉRIEURES :

- *Commerce extérieur de biens et services (mensuel et trimestriel), Répartition régionale des importations et exportations belges de biens et services (annuelle)*
- *Position extérieure globale, détail des investissements directs avec l'étranger, la balance des paiements*

STATISTIQUES FINANCIÈRES :

- *Comptes financiers de la Belgique (annuels et trimestriels)*
- *Observatoire du crédit aux sociétés non financières, Monetary financial institutions interest rates, Bank Lending Survey, Enquêtes trimestrielles sur les conditions de crédit: indicateur de perception de la contrainte de crédit*

COMPTES NATIONAUX :

- *Comptes trimestriels des secteurs, Comptes trimestriels, Première estimation des comptes annuels, Comptes des administrations publiques, Marché du travail, Comptes détaillés et tableaux, Tableaux des ressources et des emplois, Comptes régionaux y compris des comptes sectoriels, Compte satellite des institutions sans but lucratif*

DONNÉES MICROÉCONOMIQUES:

- *Centrale des crédits aux particuliers*

- *Rapport statistique annuel*
- *Chiffres clés mensuels sur les crédits à la consommation et les crédits hypothécaires*

- *Centrale des crédits aux entreprises*

Publication mensuelle des statistiques des crédits autorisés et utilisés via l'Observatoire du crédit aux sociétés non financières

- *Flash mensuel*
- *Mise à jour trimestrielle*

- *Centrale des bilans*

La Centrale des bilans met à la disposition du public les comptes annuels collectés, une analyse financière dans le cadre du dossier d'entreprise, ainsi que des statistiques sectorielles, sous des formats adaptés aux besoins des différents groupes d'utilisateurs.

- *Analyses micro-économiques*

Le service Analyse micro-économique publie annuellement ses études sur les résultats financiers des entreprises et leur bilan social dans la Revue économique.

Les études portuaires paraissent quant à elles dans la série des Working Papers de la Banque. Celle-ci accueille aussi régulièrement des analyses portant sur d'autres branches d'activités.

Autres publications

- *Rapport 2016. Évolution économique et financière*
- *Rapport d'entreprise 2016. Activité, gestion et comptes annuels*
- *Financial Stability Report 2017*
- *Financial Market Infrastructures and Payment Services Report 2017*
- *Août 2017. Incidence macroéconomique et budgétaire du scénario de tax shift révisé par le cabinet du ministre des Finances et comparaison avec l'exercice de novembre 2015*
- *Octobre 2017. Report on Asset management and Shadow banking*
- *Octobre 2017. Rapport annuel d'évaluation du mécanisme du filet de sécurité des prix de détail du gaz et de l'électricité relatif à l'année 2017*
- *Octobre 2017. Investissement publics – analyse et recommandations – rapport (à la demande du Cabinet du Ministre des Finances et de la Lutte contre la Fraude Fiscale)*
- *Décembre 2017. Aspects budgétaires et macroéconomiques de la réforme de l'impôt des sociétés en Belgique*

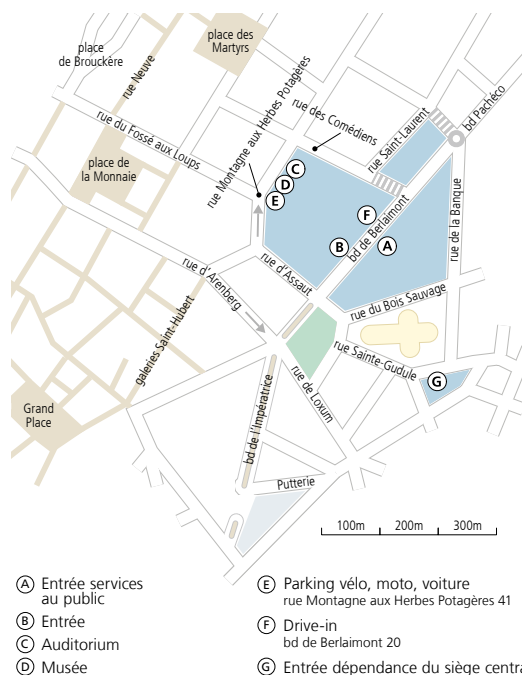
1.5 Contacts

NUMÉRO D'ENTREPRISE

RPM Bruxelles – BE 0203.201.340

ADRESSES

Siège central :	Entrée services au public boulevard de Berlaumont 3, 1000 Bruxelles
	Entrée des visiteurs et adresse postale générale boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles
Dépendance du siège central :	Entrée des visiteurs place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles
Musée :	rue Montagne aux Herbes Potagères 57, 1000 Bruxelles
Auditorium :	rue Montagne aux Herbes Potagères 61, 1000 Bruxelles
Siège à Liège* :	place St-Paul 12-14-16, 4000 Liège
Siège à Courtrai* :	President Kennedypark 43, 8500 Kortrijk



RENSEIGNEMENTS

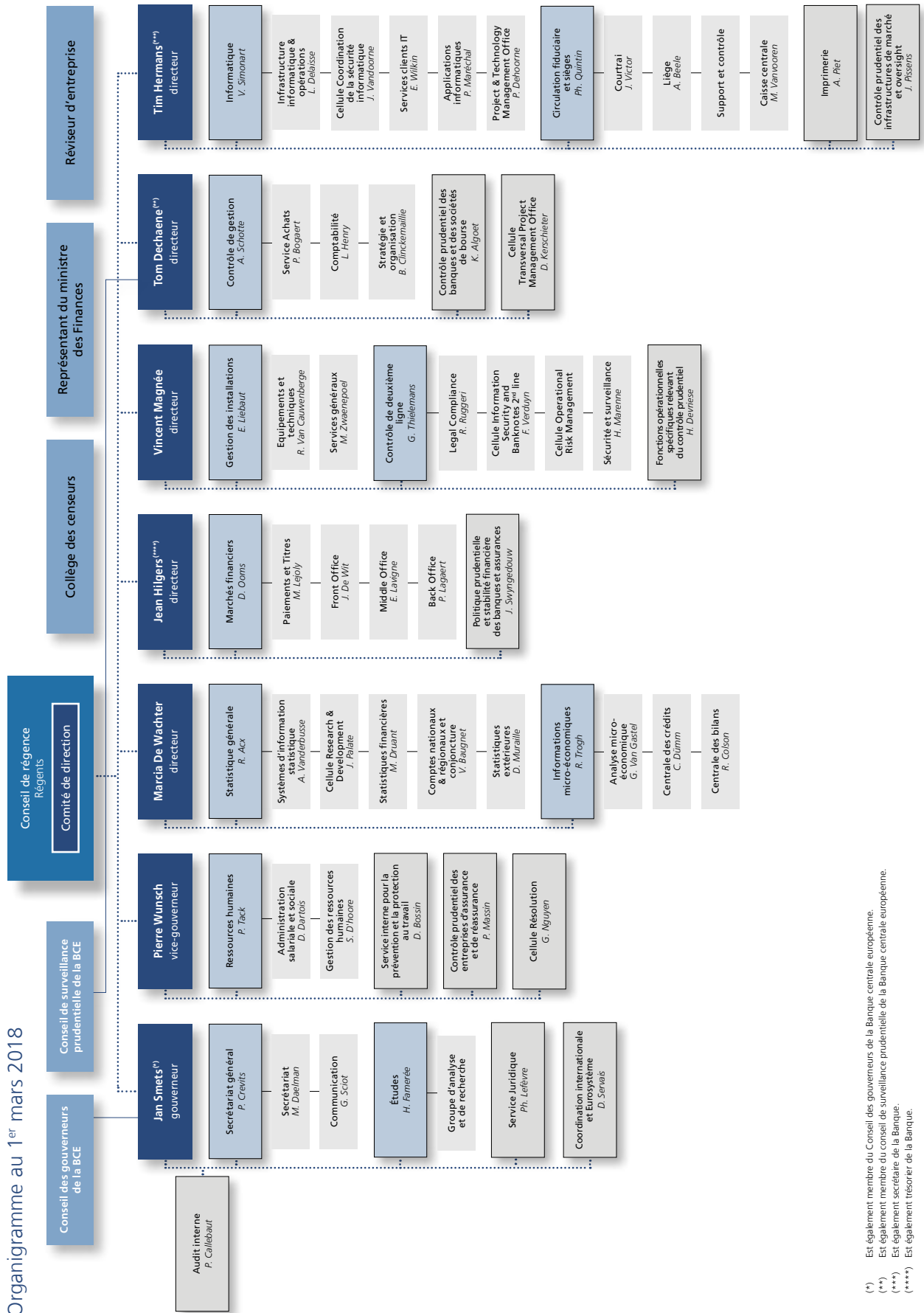
Site internet :	www.nbb.be
Demandes de renseignements :	info@nbb.be , Tél. +32 2 221 21 11
Demandes d'emploi :	https://jobs.nbb.be , hrb@nbb.be
Contact pour la presse :	Geert Sciot, chef du service Communication pressoffice@nbb.be , Tél. +32 2 221 46 28
Contact pour le service financier des actions de la Banque :	Marc Lejoly, chef du service Paiements et titres securities@nbb.be , Tél. +32 2 221 52 30

SERVICES AU PUBLIC

Billets de banque et pièces de monnaie, Centrale des crédits aux particuliers :	Du lundi au vendredi de 09h00 à 15h30. Siège central, Siège à Liège*, Siège à Courtrai*.
Musée :	Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00.

* Fermeture dans le courant de 2018

Organigramme au 1^{er} mars 2018



(*) Est également membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.
 (**) Est également membre du conseil de surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne.
 (***) Est également secrétaire de la Banque.
 (****) Est également trésorier de la Banque.

